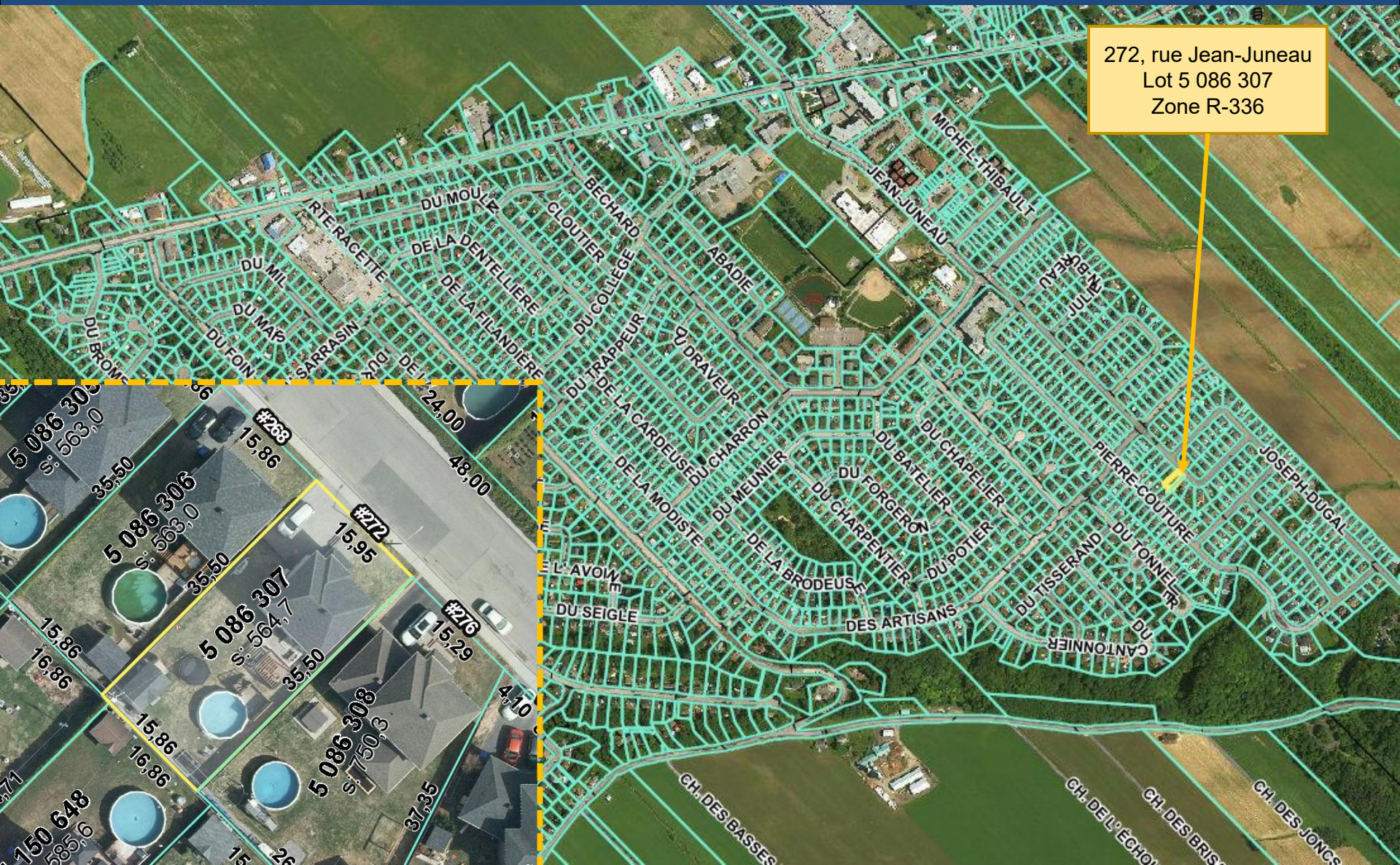
DM – Marge latérale droite

272, rue Jean-Juneau

Conseil

17 novembre 2026



Requérante	Fanny Leclerc, copropriétaire
Résidence unifamiliale isolée	
Propriétaires	Fanny Leclerc et Simon Bastarache
Résumé	Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge latérale droite serait de 1,5 m au lieu d'au moins 2 m. Le tout tel qu'exigé à l'article 122 du *Règlement n^{o} 2025-748 de zonage* pour la zone R-336.
Notes	Le projet consiste à construire un garage attaché au bâtiment principal surmonté d'une pièce habitable. Le mur latéral droit projeté ne comporte aucune ouverture, sauf une porte pleine. La maison a été construite en 2012 et le revêtement extérieur est présentement en pierre et en déclin de vinyle. Le revêtement sur la façade avant du garage sera en pierres tel que l'existant sur la façade avant de la maison. Toutes les sections en déclin de vinyle seront remplacées par un revêtement de CanExel de couleur « Charbon » en façade avant et de couleur « Loup-gris » sur les 3 autres façades.

DÉROGATION MINEURE

PROJET / DEMANDE	NORMES – Règlement nº 2025-748 de zonage
Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont : • La marge latérale droite serait de 1,5 m au lieu d'au moins 2 m. Le tout tel qu'exigé à l'article 122 du *Règlement nº 2025-748 de zonage* pour la zone R-336.	**122. MARGES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL** Les marges avant, avant secondaire, latérales et arrière d'un bâtiment principal sont prescrites aux grilles des spécifications (annexe A).

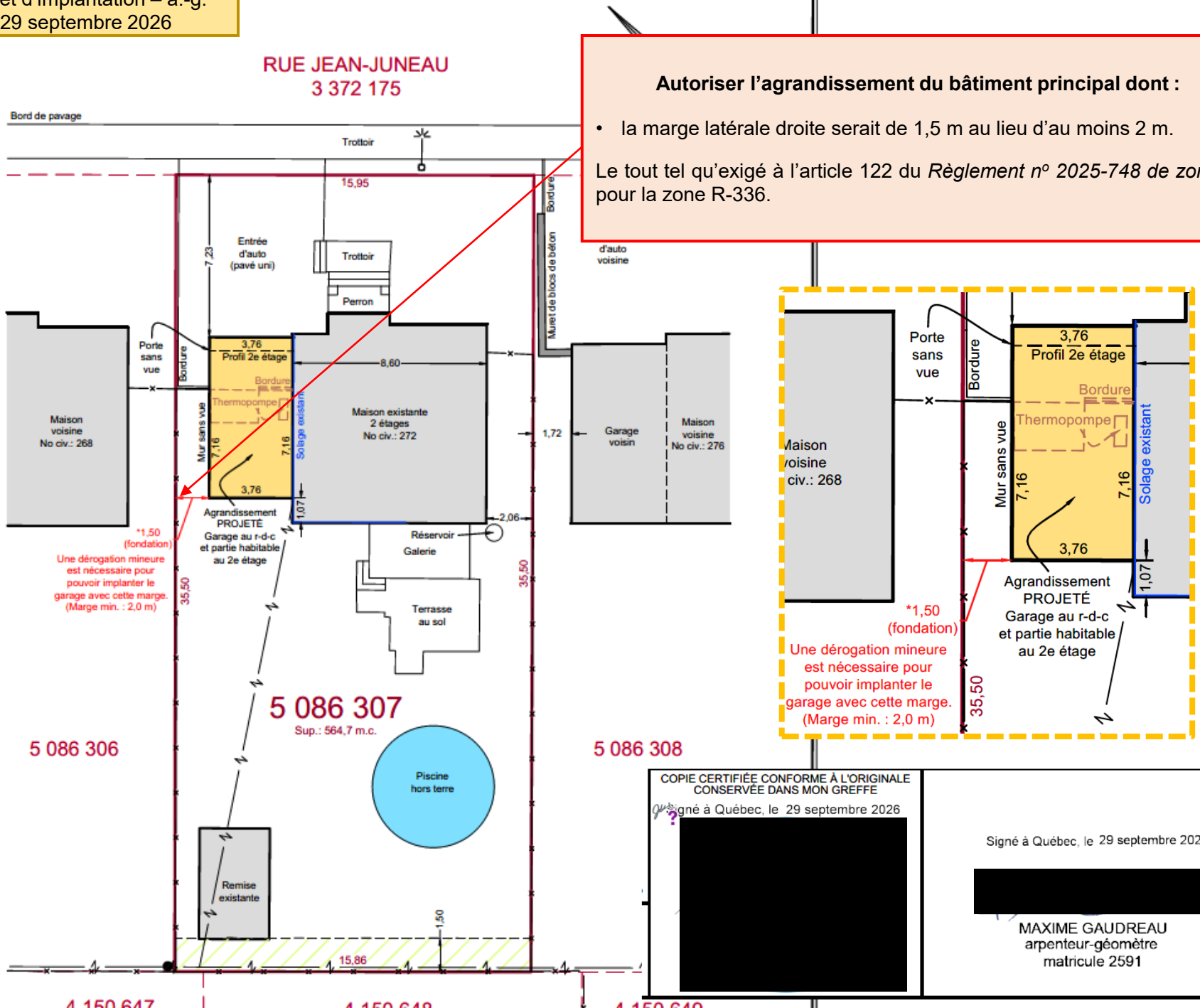
Bâtiment principal	Hauteur (m) min. / max.	8 / 11
	Largeur (m) min.	(1)
	Implantation au sol (m²) min.	(1)
	Marge avant (m) min.	6
	Marges latérales (m) min.	2
	Marge arrière (m) min.	9

Plan projet d'implantation – a.-g.
daté 29 septembre 2026

Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- la marge latérale droite serait de 1,5 m au lieu d'au moins 2 m.

Le tout tel qu'exigé à l'article 122 du *Règlement nº 2025-748 de zonage* pour la zone R-336.



COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINALE CONSERVÉE DANS MON GREFFE

Signé à Québec, le 29 septembre 2026

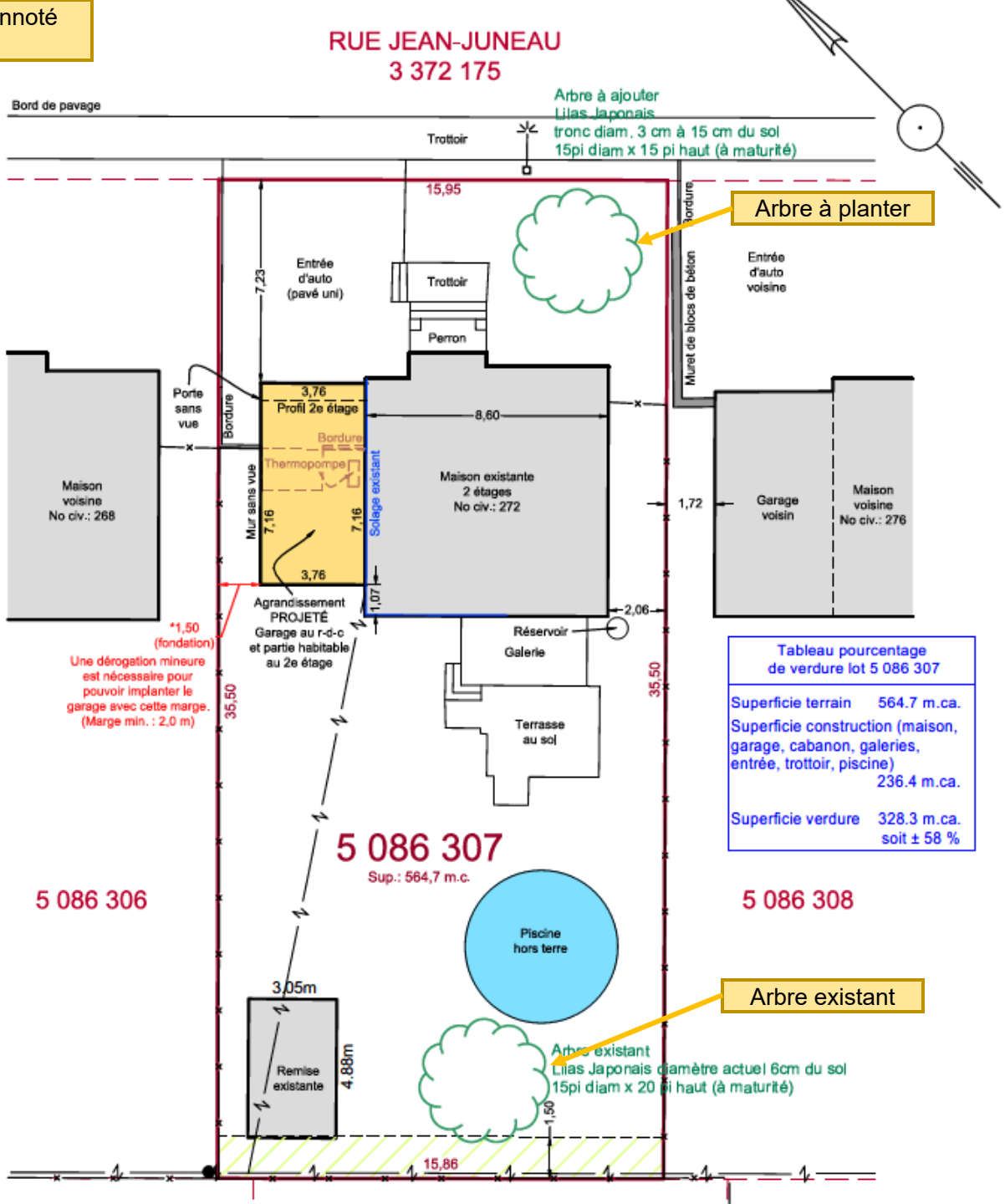
[redacted]

Signé à Québec, le 29 septembre 2026

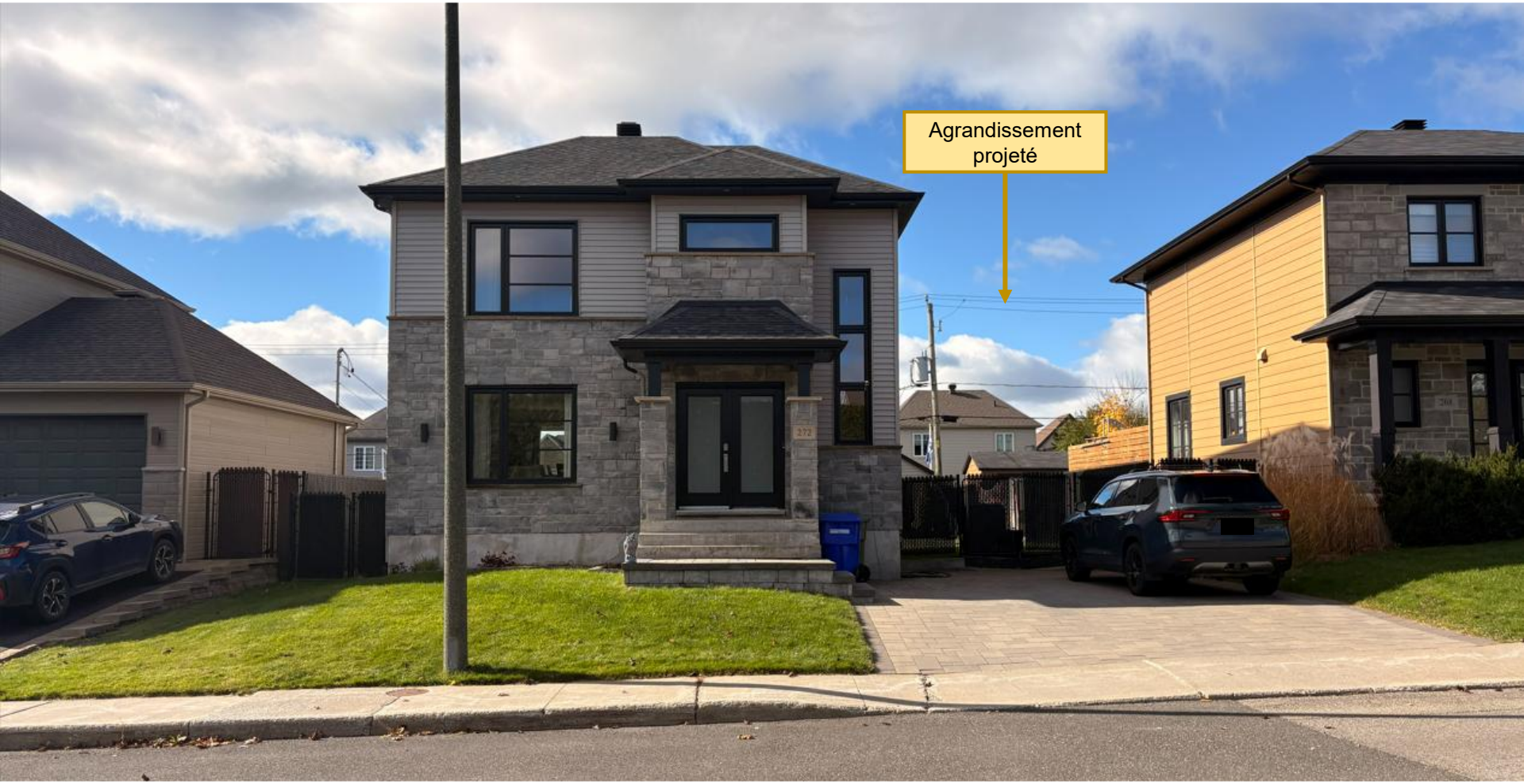
[redacted]

MAXIME GAUDREAU
arpenteur-géomètre
matricule 2591

Plan projet d'implantation annoté par la requérante



Vue de la propriété actuelle
15 octobre 2026



Vue de la propriété actuelle
15 octobre 2026

Propriété voisine dont le gabarit serait semblable

Agrandissement projeté

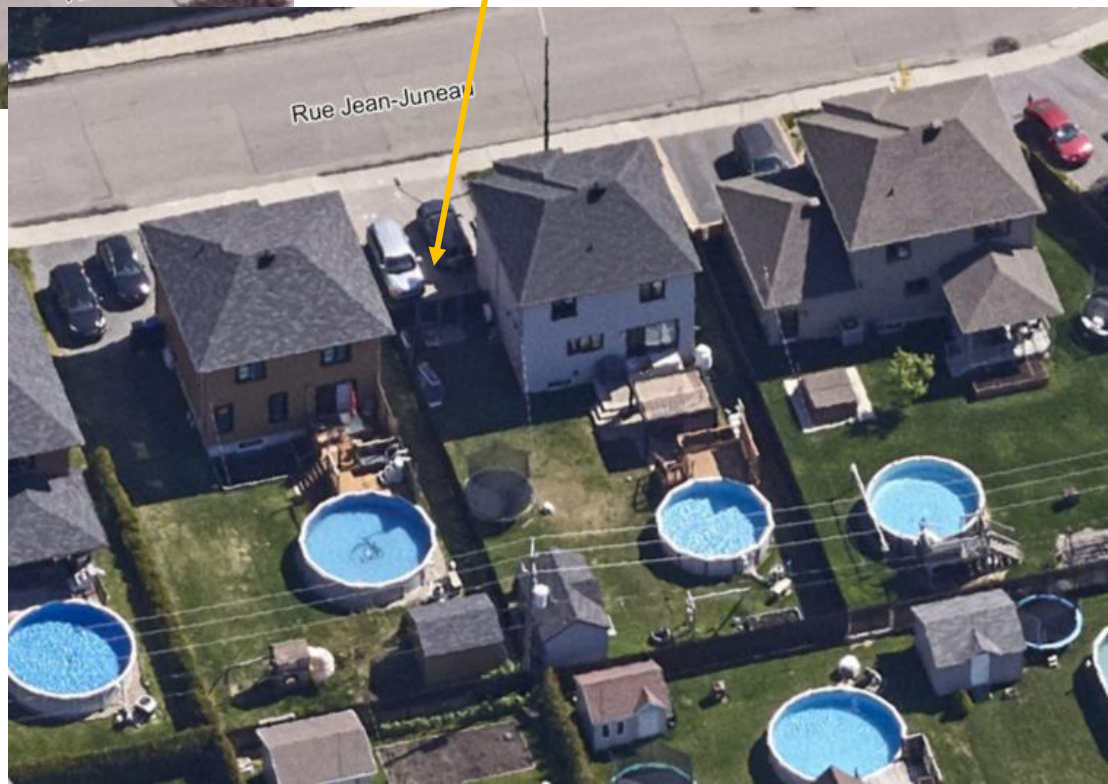


Garage à 1,72 m de la ligne latérale

Aérien oblique 2021

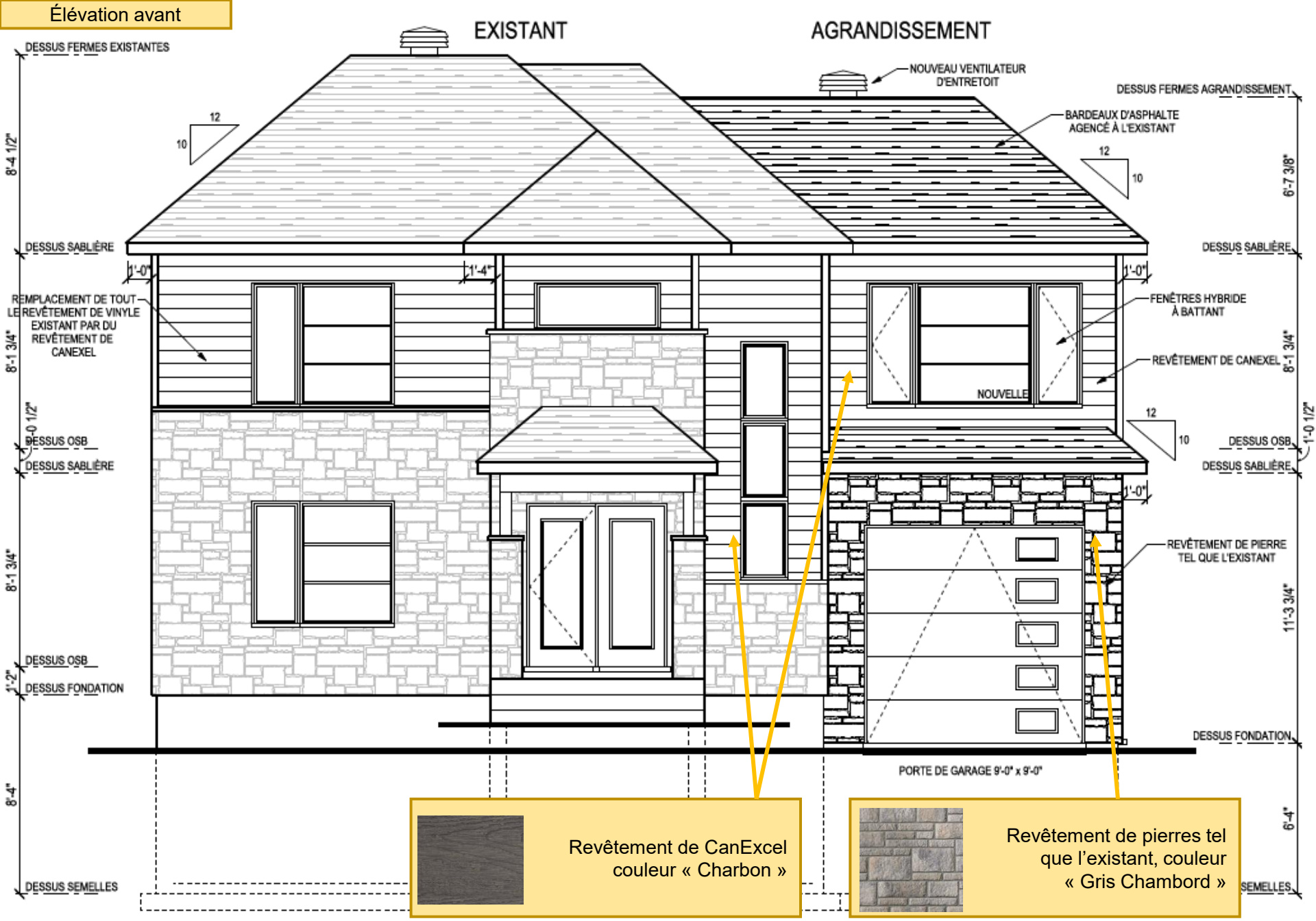


Agrandissement projeté




Élévation avant projetée

Élévation avant

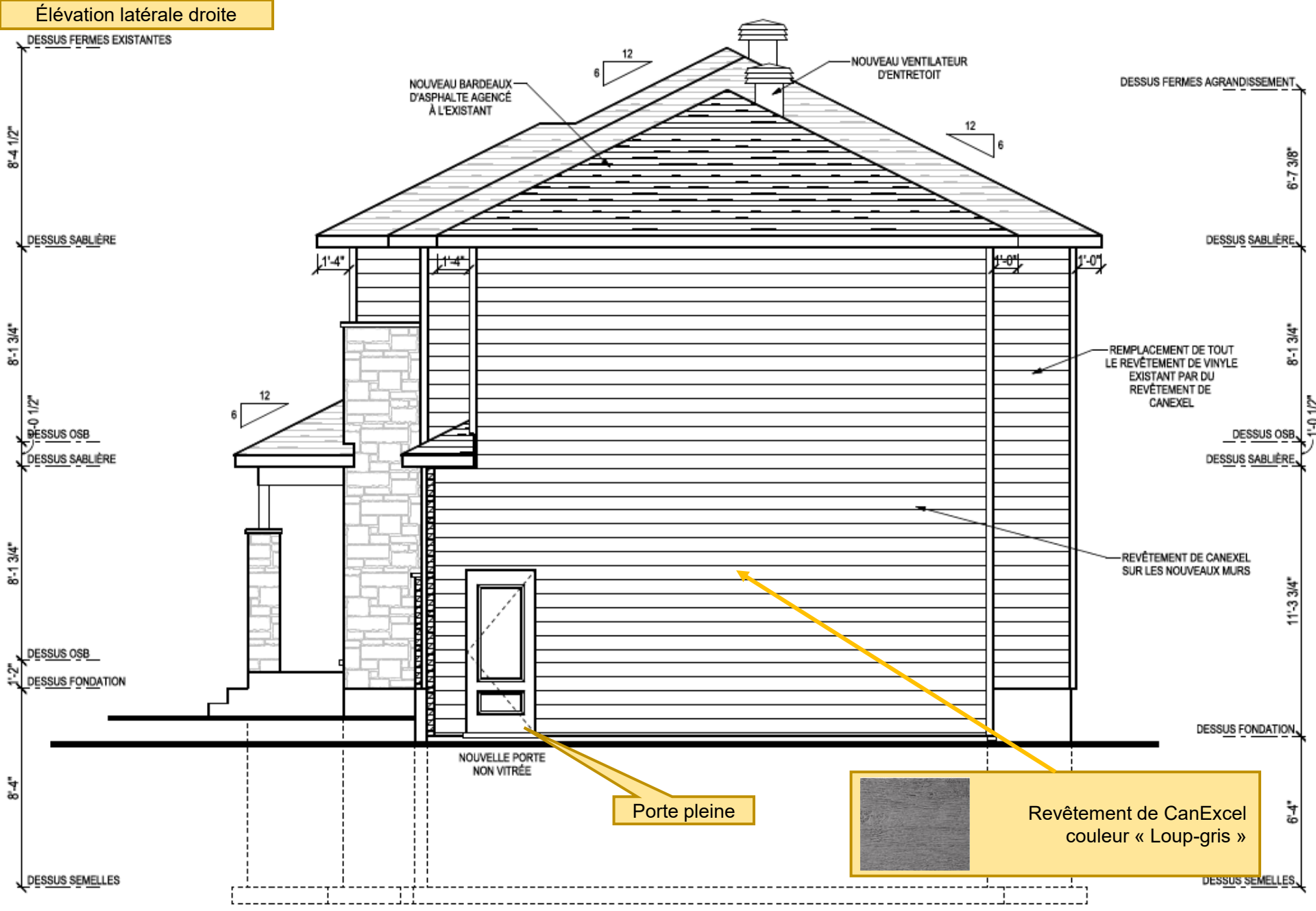


Revêtement de CanExcel couleur « Charbon »

Revêtement de pierres tel que l'existant, couleur « Gris Chambord »

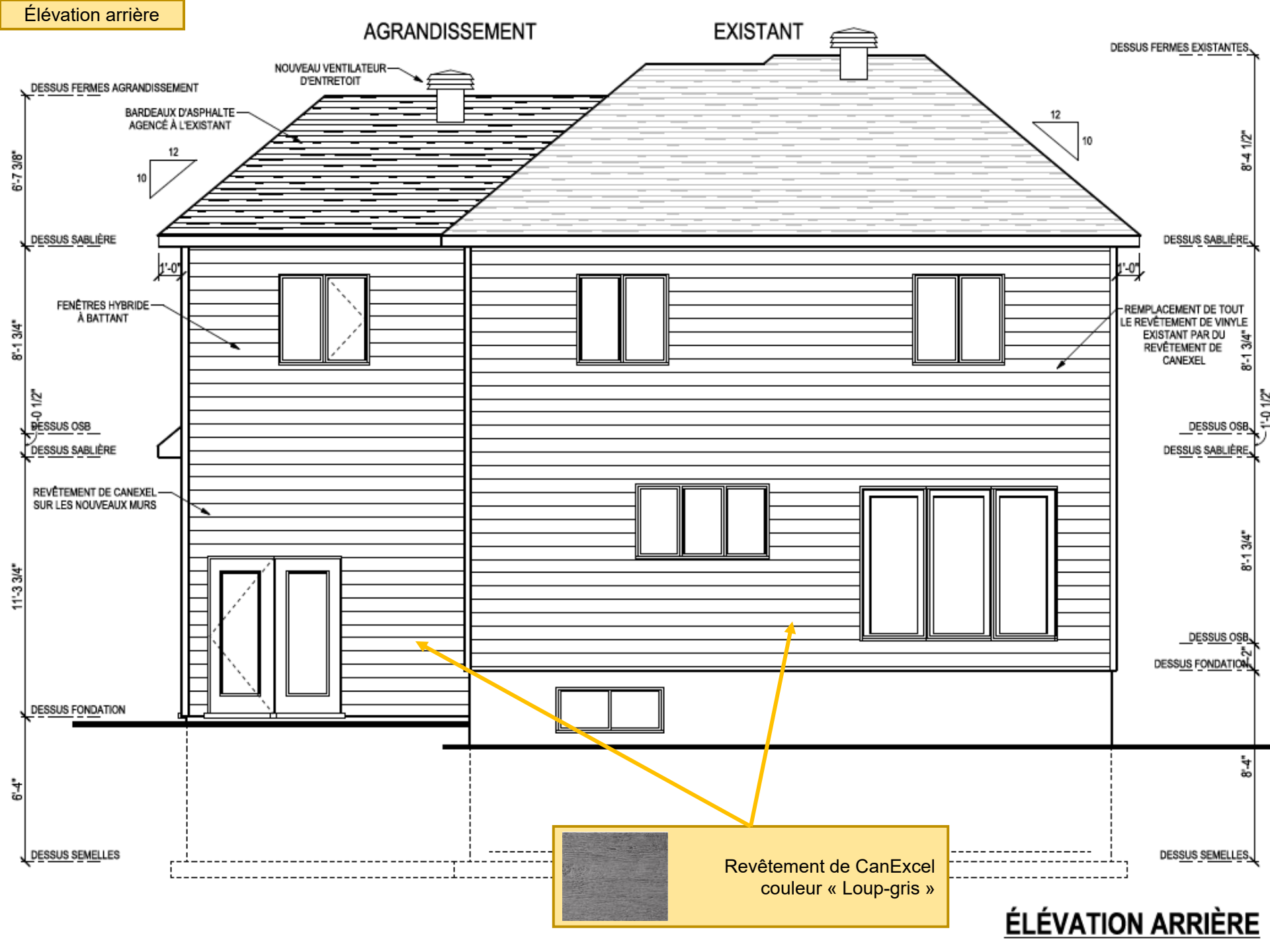
ÉLÉVATION AVANT

Élévation latérale droite



ÉLÉVATION DROITE

Élévation arrière



Revêtement de CanExcel
couleur « Loup-gris »

ÉLÉVATION ARRIÈRE